

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

DE LA COMMUNE DE SAINT MAUR DES FOSSES

Le budget 2020 intervient dans un contexte insolite particulièrement préoccupant pour l'ensemble des collectivités et pour l'Etat lui-même. La crise sanitaire amène son lot de difficultés qui viennent inmanquablement s'ajouter aux contraintes que notre ville avait cependant réussi à résoudre. Même si l'exercice 2020 marque l'ouverture d'un nouveau mandat, on ne peut appréhender cette année budgétaire nouvelle qu'à l'éclairage de la stratégie financière menée sous le mandat précédent. Les désordres causés par la crise sanitaire interviennent à un moment où la ville était en mesure de les assumer sans que l'exercice du service public s'en trouve perturbé. Cependant, la pérennité et la stabilité budgétaire exigent que les efforts conduits jusqu'à présent soient poursuivis avec le même esprit de responsabilité que celui qui a prévalu lors de la précédente mandature. La conduite d'un investissement soutenu ainsi que la constante amélioration du service public demeureront les objectifs prégnants de cette mandature conformément aux engagements pris devant les saint-mauriens.

I - UN BUDGET QUI S'APPUIE SUR UNE MANDATURE D'EFFORTS ET DE VERTU :

A - RAPPEL DES CONTRAINTES SURMONTÉES PAR LA VILLE ET DES STRATEGIES CORRECTRICES MENEES :

1 - Les difficultés multiples déjà surmontées :

L'assainissement des finances de la ville a été l'objectif premier de l'ancienne mandature. Un impératif exigé face aux contraintes héritées du passé à savoir le poids d'une dette colossale et toxique, un niveau de dépenses galopant conduisant inévitablement à des difficultés de trésorerie et en 2014 une quasi cessation de paiement. Ces contraintes historiques ont été exacerbées en cours de mandature par l'apparition de difficultés supplémentaires :

- ✓ une baisse colossale de dotations affectant le niveau de recettes de la ville (plus de 60 millions de dotation globale de fonctionnement en cumulé),
- ✓ des prélèvements obligatoires supplémentaires de plus en plus élevés : FPIC, SRU...
- ✓ des réformes imposées induisant des surcoûts de fonctionnement : par exemples la réforme du point d'indice, le passage aux 4 jours et demi,
- ✓ des bouleversements institutionnels comme les créations de l'Etablissement Public Territorial et de la Métropole qui auront remis en cause le fonctionnement des services et engendré des situations complexes liées aux transferts,
- ✓ la nécessité de relancer un investissement totalement atone sans pour autant endetter davantage la ville.

2 - La stratégie correctrice :

La stratégie correctrice mise en œuvre dès 2014 a impliqué beaucoup de rigueur et de responsabilité. Elle a consisté en :

- **une maîtrise du profil d'extinction de la dette** avec le nécessaire préalable de la désensibilisation et de l'adhésion au fonds de soutien puis la mise en œuvre du principe du désendettement (capital emprunté inférieur au capital remboursé chaque année),
- **une maîtrise des dépenses de fonctionnement** avec des efforts essentiellement concentrés :
 - ✓ sur les charges à caractère général :
 - ❖ un effort de rationalisation de la commande publique avec une redéfinition de l'opportunité de l'achat public, qui a conduit au changement de toutes les habitudes d'achat et de consommation de la municipalité,
 - ❖ une réduction ou disparition de certains postes accessoires tels que les frais de fêtes et de réception, les frais de représentation, les logements de fonction,
 - ✓ sur les charges de personnel : premier poste de dépenses des collectivités, la ville, sans dégrader l'offre, a maîtrisé sa masse salariale en s'appuyant sur les mesures suivantes :
 - ❖ un suivi exigeant des effectifs,
 - ❖ une réorganisation de certains services,
 - ❖ une gestion du temps de travail effectif,
 - ❖ un non remplacement systématique des agents lors des départs en retraite ou en mutation,
 - ❖ un choix de privilégier les mobilités internes aux recrutements externes,
 - ❖ une externalisation de certaines missions (DSP du centre hippique de Marolles et des parcs de stationnement),

Ces différentes mesures nous ont permis de maîtriser la hausse des charges, le glissement vieillesse technicité ou le dégel du point d'indice alors que les conditions de rémunération des agents ont été améliorées dans le même temps avec la hausse des régimes indemnitaires ou le déploiement de la prime de service public à tous les agents contractuels.

- **la recherche active de subventions et l'optimisation du patrimoine communal** au moyen de cessions afin de relancer un investissement dynamique et continu, tout en limitant le recours à l'emprunt,

- **l'adoption d'un Plan Local d'Urbanisme** permettant de redynamiser une démographie décroissante entraînant nécessairement l'exploitation déficitaire d'infrastructures municipales initialement conçues pour un bassin de population plus important et permettant à terme d'agir sur le niveau de dotations versées par l'Etat d'une part et sur les recettes fiscales d'autre part.
- **la signature d'un contrat de mixité sociale** visant à contenir l'amende SRU totalement confiscatoire et pouvant encore potentiellement être augmentée.

En résumé, la ville aura emprunté une démarche générale très proactive dans tous les domaines ayant largement fait ses preuves.

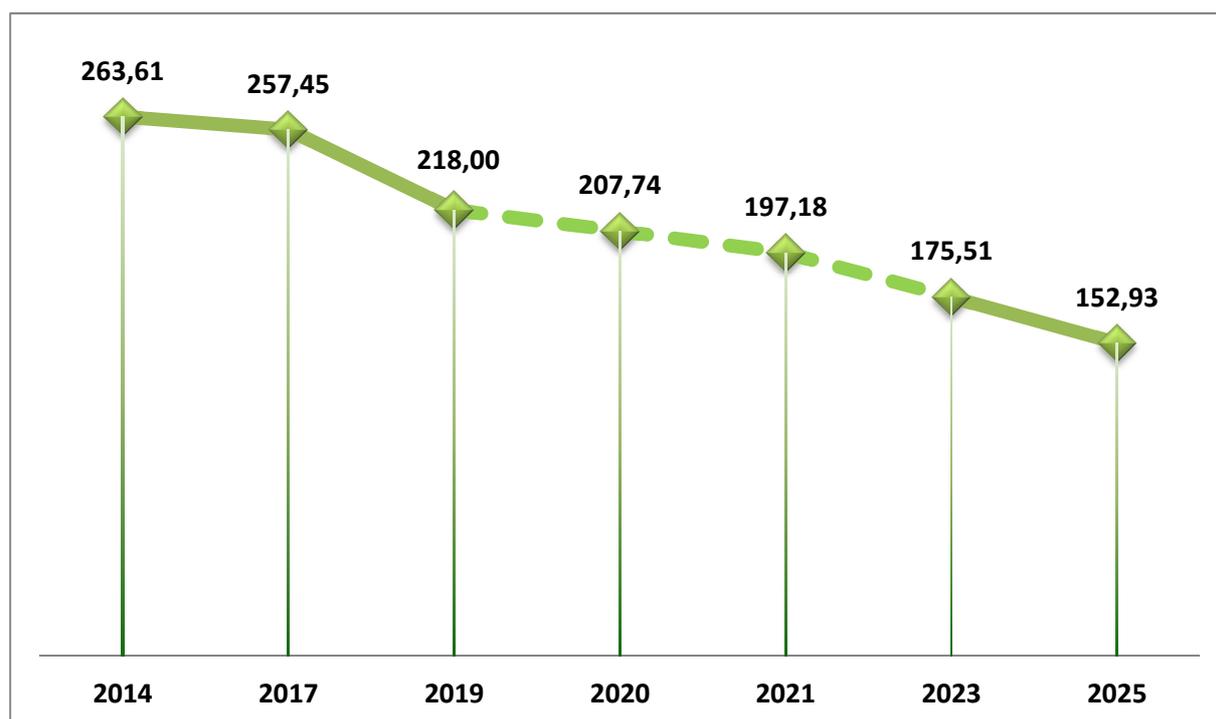
B - UN ASSAINISSEMENT PROBANT DES FINANCES DE LA VILLE :

La stratégie financière mise en œuvre a, en effet, permis de satisfaire à ce qui constituait un préalable à toute action municipale : la restauration d'un équilibre budgétaire et d'un autofinancement garants de l'autonomie et de l'indépendance de la ville.

1 - Des fondamentaux restaurés :

Ils se définissent par :

- une cohérence entre les recettes et les dépenses désormais maîtrisées qui entraînent nécessairement une épargne restaurée et une trésorerie désormais saine,
- un désendettement désormais acté : 49 millions sur l'ensemble de la mandature et un profil de dette maîtrisé pour un capital passé de 263 millions d'Euros en 2014 à un capital de 218 millions net du fonds de soutien fin 2019 (valeur retenue par Bercy).



- **ayant permis un investissement de plus de 100 millions** sans un recours systématique à l'emprunt.

Exercices	Emprunts consolidés	Remboursement du capital dette consolidée	Investissement consolidé
2014	11 000 000	10 241 874,27	17 157 939,42
2015	10 000 000	10 472 928,89	15 170 507,33
2016	5 000 000	10 732 855,28	13 742 777,90
2017	6 750 000	11 923 459,97	17 665 494,61
2018	10 000 000	12 681 005,89	23 701 786,69
2019 *	5 000 000	*19 468 607,86	19 259 772,31

*en 2019, remboursement de l'emprunt du Crédit Mutuel soit 5 940 460 €

L'examen de ce tableau prouve la mise en œuvre effective du principe du désendettement sur toute la mandature et la recherche efficace d'alternatives à l'emprunt, comme le prouvent les sommes investies comparées aux sommes empruntées.

Dette consolidée	Emprunts consolidés	Investissement
2008 - 2013	83 389 999 € dont budgets annexes : 15 064 000 €	132 420 004,06 € dont budgets annexes : 24 571 690,01 €
2014 - 2019	47 750 000 € dont budgets annexes 4 100 000 €	106 698 278,26 € dont budgets annexes : 10 477 498,30 €

2 - La souscription du Contrat dit de Cahors et le respect de ses engagements :

En juin 2018, la ville s'est mise en capacité d'entrer dans le dispositif de maîtrise des dépenses des finances publiques en signant le contrat dit de Cahors. Celui-ci repose sur 3 objectifs :

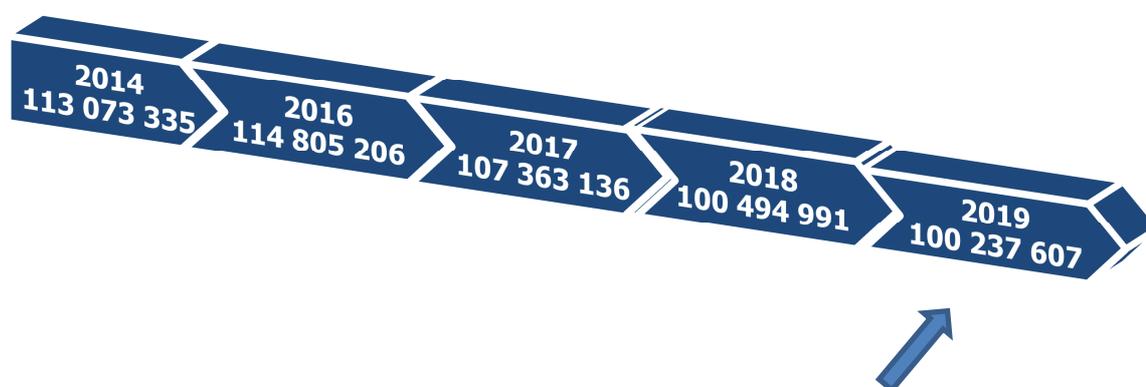
- ✓ une maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement limitées à une évolution inférieure à 1,025 par an,

- ✓ un besoin de financement négatif,
- ✓ une capacité de désendettement ramenée à une trajectoire vertueuse.

3 objectifs que la ville a largement honoré au-delà des attentes fixées :

- ✓ le niveau requis des dépenses réelles de fonctionnement pour 2019 était de 109 575 360 €, elles ont été limitées à 100 237 607 €,

Objectif du contrat financier DRF 2019 : 109,57



Résultats obtenus par la ville

- ✓ un besoin de financement négatif respecté puisque la ville a toujours remboursé plus que ce qu'elle a emprunté,
- ✓ une capacité de désendettement ramenée de 33 ans à 10,79 en 2019 sachant que l'objectif fixé pour 2019 était de 22 ans prouvant ainsi que les 2 paramètres permettant d'agir sur ce ratio ont été améliorés très nettement, à savoir :
 - ❖ un stock de dette diminué,
 - ❖ un solde de gestion augmenté.

La ville restera très vigilante quant au respect des obligations contractuelles même si compte tenu du contexte sanitaire, il est fort probable qu'elles soient temporairement gelées. Il est primordial pour la majorité municipale de rester sur des trajectoires vertueuses et donc de neutraliser au plus vite l'impact budgétaire de la crise sanitaire.

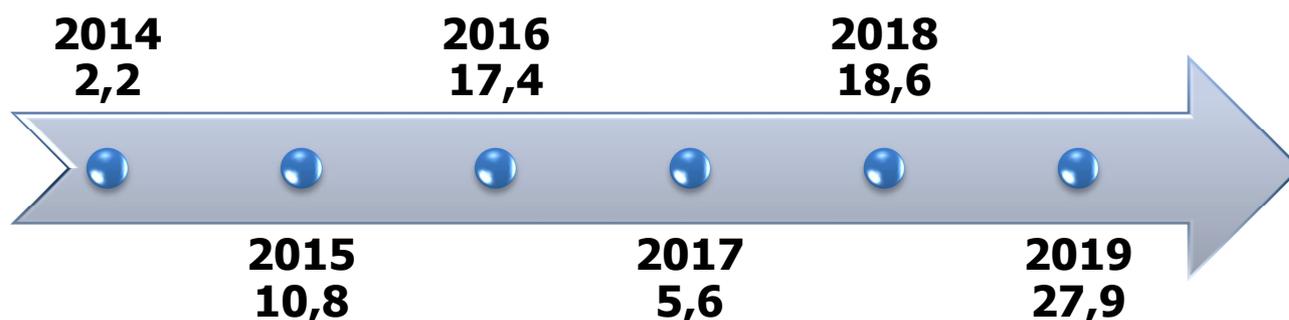
3 - Des résultats repris avant le vote du budget :

Les résultats de l'exercice 2019 doivent être repris au budget car le compte administratif a été adopté avant le vote de ce dernier. Ainsi, le résultat de clôture est de 27 977 647,55 €.

Il se décompose de la manière suivante :

- ❖ **en fonctionnement : 20 306 086,62 €**,
- ❖ **en investissement : 7 671 560,93 €** en sachant que le besoin de financement était d'un montant de 4 671 560,93 €.

Excédent de clôture depuis 2014



Ces résultats viennent alimenter directement l'autofinancement qui n'aura cessé de s'améliorer tout au long de cette mandature prouvant que la stratégie menée entre 2014 et 2019 était efficace et nous permet en 2020 de présenter un budget serein sans avoir recours ni au levier fiscal, ni à un quelconque changement de périmètre du service public malgré les impacts évidents liés à la crise sanitaire. La ville se contentera même d'inscrire une levée d'emprunt très résiduelle, par prudence, cette année. Elle est également en mesure d'honorer sa promesse de baisse de fiscalité au travers du taux d'enlèvement des ordures ménagères qui passera ainsi de 5,95 % à 4,74 %.

II - UN BUDGET 2020 BASE SUR LA MATRICE DE 2019 PERMETTANT DE TENIR LE CAP DES ENGAGEMENTS PRIS :

Lors du vote du budget 2019, la ville avait conclu son rapport en disant que cette matrice budgétaire pouvait constituer un modèle d'avenir sain et responsable. En étant en capacité d'assumer les dépenses supplémentaires liées à la gestion de la crise sanitaire et de commencer à en assumer l'impact dès 2020, elle le prouve très largement.

A - L'IMPACT DE LA CRISE :

La crise sanitaire a engendré des surcoûts de fonctionnement et des baisses de recettes conséquentes. Elle a inévitablement également entraîné des retards dans la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement. Elle aura, sans aucun doute, d'autres répercussions juridiques dans un second temps qu'il est indispensable d'anticiper

Ces surcoûts de fonctionnement résultent de la nécessité de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à assurer la sécurité des saint-mauriens et du personnel communal et permettant d'adapter le service public aux nouvelles exigences sanitaires. Nonobstant l'arrêt de certaines prestations, d'autres mesures illustrant la volonté d'aider la population et les acteurs économiques de la ville à surmonter la crise ont entraîné des pertes de recettes substantielles. Pour illustration, une liste non exhaustive des mesures engagées pendant la crise :

- ❖ distribution de masques en textile et lavables,
- ❖ achats de produits de traitement comme du gel hydro alcoolique et de protection pour les agents municipaux (gants, combinaisons, charlottes ...),
- ❖ achats de plexy pour protéger les agents accueillant du public,
- ❖ achat d'ordinateurs portables,
- ❖ la désinfection des rues, des équipements administratifs, culturels, sportifs...
- ❖ un dispositif de nettoyage respectant strictement les dispositions imposées dans les textes,
- ❖ une maintenance et une surveillance des équipements culturels et sportifs,
- ❖ la communication aux habitants de toutes les informations à caractère général par voie d'affichage,
- ❖ la mise en œuvre anticipée de l'opération tranquillité vacances par la police municipale,
- ❖ la gratuité du stationnement payant,
- ❖ l'annulation du forfait post stationnement,
- ❖ le remboursement des macarons,
- ❖ la suppression des droits de voirie (terrasses, chevalets),

- ❖ la préparation et la distribution de colis alimentaires,
- ❖ la mise en place d'un centre territorial médical ambulatoire Covid 19,
- ❖ le marquage au sol dans les entrées des écoles mais aussi dans les cours,
- ❖ le marquage au sol des pistes vélos,
- ❖ la formation dispensée aux agents pour la restauration scolaire,
- ❖ le versement de la prime exceptionnelle aux agents mobilisés,
- ❖ le paiement aux prestataires des ateliers soleil jusqu'au 3 avril,
- ❖ le versement de subventions exceptionnelles aux associations accompagnant le public le plus fragile.

L'impact budgétaire s'est traduit par des inscriptions en dépenses majorées par rapport à celles du BP 2019 et minorées en recettes. Il s'agit bien entendu de prévisions que la rigueur appliquée viendra atténuer et que nos excellents résultats de 2019 viennent déjà en partie neutraliser.

Le fait d'avoir réussi à assainir nos finances pendant le mandat précédent nous permet d'envisager cette année budgétaire sans bouleversements majeurs pour la collectivité. Le fonctionnement du service public est totalement préservé et les prévisions d'investissement le sont également, conformément et fidèlement aux engagements pris devant les saint-mauriens.

B - UN CAP MAINTENU POUR UN SERVICE PUBLIC INTACT :

Le budget 2020 s'équilibre de la manière suivante, conformément à ce qui a été exposé, lors du débat d'orientation budgétaire, tenu le 16 juillet 2020.

Sections	BP 2020	BP 2019	EVOLUTION
Fonctionnement	168 741 841,62	152 293 811,00	10,80 %
Investissement	50 185 110,40	35 572 591,00	41,08 %
Total du budget	218 926 952,02	187 866 402,00	16,53 %

Le budget 2020 a repris les excédents adoptés lors du vote du compte administratif 2019 ce qui explique la variation de 16,53 % entre le BP 2019 et le BP 2020.

**Equilibre de la section de fonctionnement :
168 741 841,62 €**

**Equilibre de la section d'investissement :
50 185 110,40 €**

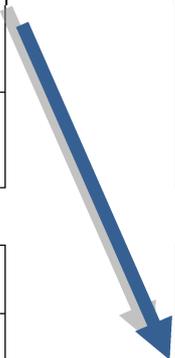
Le budget 2020 se synthétise de la manière suivante :

Fonctionnement	Dépenses
	Charges à caractère général 21 474 430
	Charges de personnel 63 941 310
	Atténuations de produits 32 120 080
	Charges de gestion courante 10 261 710
	Charges financières 10 449 000
	Charges exceptionnelles et provisions 1 168 160
	Dépenses imprévues 1 000 000
	Epargne 28 327 151,62
Dépenses de fonctionnement 168 741 841,62	

Recettes
Fiscalité 117 371 179
Dotations et participations 15 682 563
Atténuations de charges 1 542 600
Produits des services 9 044 290
Produits financiers 3 482 953
Produits de gestion courante 722 800
Produits exceptionnels 89 370
Autres recettes 500 000
Résultat reporté 20 306 086,62
Recettes de fonctionnement 168 741 841,62

Investissement	Dépenses
	Remboursement du capital de la dette 13 755 000
	Subventions d'équipement 3 500 000
	Dépenses d'investissement 32 399 315,40
	Autres dépenses 530 795
Dépenses d'investissement 50 185 110,40	

Recettes
Epargne 28 327 151,62
Dotations : FVCTVA, taxes d'aménagement 4 400 000
Subventions 2 170 330
Emprunt 2 000 000
Autres recettes 125 000
Résultat reporté 13 162 628,78
Recettes d'investissement 50 185 110,40



1 - La section de fonctionnement :

a - Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement diminuent de 2,53 % sans la reprise de résultat par rapport à 2019. Cette section s'articule en 2 types de recettes :

- ✓ **les recettes réelles,**
- ✓ **les recettes d'ordre.**

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2019	Evolution
013 : atténuations de charges	1 542 600	1 940 530	-20,51%
70 : produits des services	9 044 290	10 804 500	-16,29%
73 : impôts et taxes	117 371 179	119 427 159	-1,72%
74 : dotations et participations	15 682 563	14 728 770	6,48%
75 : autres produits de gestion courante	722 800	928 400	-22,15%
Total des recettes de gestion courante	144 363 432	147 829 359	-2,34%
76 : produits financiers	3 482 953	3 486 452	-0,10%
77 : produits exceptionnels	89 370	128 000	-30,18%
Total des recettes réelles de fonctionnement	147 935 755	151 443 811	-2,32%
72 : production immobilisée	500 000	850 000	-41,18%
Total des recettes d'ordre	500 000	850 000	-41,18%
002 : résultat reporté	20 306 086,62	0	100,00 %
Total des recettes de fonctionnement	168 741 841,62	152 293 811	10,80%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 147 935 755 €. Elles sont en diminution de 2,32 %. Comme évoqué précédemment, l'impact de la crise se ressent sur le volume des recettes. Par exemple, le produit des prestations périscolaires a subi un arrêt total de plusieurs mois, la fréquentation d'infrastructures de la ville également.

Les recettes fiscales représentent 62,87 % des recettes réelles de fonctionnement (90 832 368,56 €). Comme plusieurs années déjà, la ville a décidé de diminuer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il s'agit d'un choix délibéré de la collectivité.

L'attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris constitue la deuxième catégorie de recettes réelles de fonctionnement avec 12,19 % (18 038 594€). Elle

correspond au reversement par la Métropole des recettes de fiscalité économique que celle-ci collecte en lieu et place de la ville sachant qu'elle ne bénéficie plus d'une quelconque dynamique. Il s'agit d'une recette stable.

La troisième catégorie de recettes provient des dotations de l'Etat et autres participations et représente 10,60 % des recettes réelles de fonctionnement (15 682 563 €). La dotation globale de fonctionnement en fait partie. Et contrairement à ce qui était avancé préalablement à la signature du contrat financier, elle est en baisse depuis plusieurs exercices.

Les recettes de cette section reposent donc, essentiellement, sur la fiscalité locale, l'attribution de compensation, les dotations de l'Etat, les produits des services, les droits de mutation, les dotations et les subventions (exemple : CAF...). Le niveau de ces montants peut varier en fonction des taux, des tarifs, de l'éligibilité aux dotations et de leur critérisation ainsi que des demandes de subventions.

Dans un souci de transparence, il est exposé le détail de chaque chapitre.

➤ **Les atténuations de charges (013) :**

Elles s'entendent et regroupent des remboursements sur rémunération du personnel.

Elles peuvent être répertoriées de la manière suivante :

- ✓ remboursement des agents mis à disposition,
- ✓ remboursement des indemnités journalières pour maladie ou accidents de travail,
- ✓ remboursement de trop perçu de salaires,
- ✓ remboursement des avantages en nature,
- ✓ remboursement des cotisations et contributions CNRACL,
- ✓ remboursement des tickets restaurants.

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2019	Evolution
Remboursement sur rémunération du personnel	1 134 720	1 523 590	-25,52 %
Titres restaurants part salariale	407 880	416 940	-2,17 %
Atténuations de charges	1 542 600	1 940 530	-20,51 %

La baisse du remboursement sur rémunération du personnel est liée :

- ✓ aux ajustements des mutations vers le CCAS, en lieu et place de mise à disposition, ainsi qu'à celle des quotités de temps de travail sur des postes partagés Métropole du Grand Paris / Etablissement Public Territorial,
- ✓ à la réduction des indemnités journalières pour maladie ou accidents de travail.

La diminution sur la part salariale des titres restaurants s'explique par le fait que les tickets ont été attribués aux agents ayant travaillé pendant l'état d'urgence.

Evolution du nombre de tickets restaurants



➤ Les produits des services, du domaine et ventes diverses (70) :

Ils correspondent, quant à eux, à ce que la ville perçoit pour service rendu.

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2019	Evolution
Concessions dans les cimetières	304 000	255 000	19,22 %
Produits des services	8 333 205	10 147 000	-17,88 %
Recettes publicitaires	110 000	140 000	-21,43 %
Recettes diverses : affichage propriétés communales, location de matériel, régie animations...	186 185	139 000	33,95 %
Locations : boutique éphémère, salles municipales...	86 900	103 500	-16,04 %
Remboursement à des tiers	24 000	20 500	17,07 %
Produits des services	9 044 290	10 804 500	-16,29%

Ces produits s'élèvent à 9 044 290 € en diminution par rapport à 2019 soit 16,29 %.

Les produits des services connaissent une baisse importante du fait de la crise sanitaire. En effet, la non tarification de la restauration, des accueils de loisirs, du forfait post stationnement, des droits de voirie, de la non fréquentation des infrastructures sportives expliquent cette baisse substantielle.

➤ **Les impôts et taxes (73) :**

Conformément aux engagements pris, la ville stabilise les taux de taxe foncière et foncière non bâtie et diminue le taux de la TEOM de 5,95 % à 4,74 %, soit -25,53 %.

Le montant des contributions a été évalué en tenant compte de la revalorisation des bases par l'Etat selon un coefficient de 1,012 ainsi qu'en fonction du nombre de logements sur la commune.

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2019	Evolution
Contributions directes	83 318 157	82 297 295	1,24 %
Attribution de compensation	18 038 594	18 040 894	-0,01 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	7 514 210	9 193 970	-18,27 %
Droits de mutation	6 500 000	7 800 000	-16,67 %
Taxe sur l'électricité	1 100 000	1 300 000	-15,38 %
Dotation de solidarité communautaire	90 218	0	100,00 %
Taxe locale sur la publicité extérieure	90 000	140 000	-35,71 %
Taxes funéraires	60 000	55 000	9,09 %
Taxe de séjour	20 000	30 000	-33,33 %
Droits de voirie	640 000	570 000	12,28 %
Impôts et taxes	117 371 179	119 427 159	-1,72%

La réforme fiscale engagée par l'Etat se poursuit et l'indemnisation des communes privées de la part de recettes correspondante au produit de la taxe d'habitation va s'opérer en 2020 sur une base du taux d'imposition 2017. L'application de ce principe engendre pour la commune une indemnisation minorée par rapport à celle de 2019. Ces changements législatifs successifs créent une insécurité juridique anxiogène rendant difficile toute prévision budgétaire, et privant les communes d'une large partie de leur autonomie.

Choix budgétaire 2020 :
- 25,53 % sur le taux de la TEOM
stabilité des taux de TF et TFNB

Pour rappel, les taux retenus par la ville sont les suivants :

Taux de la taxe foncière	Taux de la taxe foncière non bâtie
17,54 %	37,91 %

Comparaison des taux 2019 avec ceux d'autres villes du Val de Marne :

Villes du Val de Marne	Taux de taxe sur le foncier bâti	Taux de taxe sur le foncier non bâti
Créteil	27,54	51,35
Fontenay sous Bois	19,64	22,99
Ivry sur Seine	34,07	53,74
Joinville le Pont	26,92	36,27
Maisons Alfort	13,77	22,29
Nogent sur Marne	19,72	74,03
Sucy en Brie	22,33	132,43
Villejuif	24,84	127,49
Villiers sur Marne	22,90	145,71
Vincennes	18,68	71,24
Vitry sur Seine	19,72	32,88

L'examen comparatif des taux pratiqués dans les villes citées ci-dessus démontre que les taux pratiqués demeurent raisonnables. En effet, les équipements respectifs des communes citées ne sont pas comparables. La ville dispose d'équipements de grande qualité qui rayonnent assez largement :

- ✓ **un conservatoire à rayonnement régional : équipement que l'on ne retrouve qu'à Créteil,**

- ✓ **un centre sportif de haut niveau avec des sections sportives couvrant de très nombreuses disciplines, escrime, deux murs d'escalade,**
- ✓ **un théâtre avec une scène de prestige,**
- ✓ **deux cinémas publics pratiquant des tarifs attractifs.**

La ventilation entre les différentes taxes est la suivante :

Fiscalité locale	Taux	Produit prévisionnel 2020	Part des recettes fiscales directes
Taxe d'habitation		55 607 987	66,74 %
Taxe foncière bâtie	17,54	27 570 775	33,09 %
Taxe foncière non bâtie	37,91	139 395	0,17 %
Total		83 318 157	100,00 %

La ville ne vote plus de taux de taxe d'habitation, la recette étant cristallisée sur le taux de 2017.

➤ **Les dotations et participations (74) :**

Elles s'entendent de ce que la ville perçoit de l'Etat et des autres organismes.

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2019	Evolution
Dotation globale de fonctionnement	6 860 338	7 061 772	-2,85 %
Dotation nationale péréquation	1 173 149	1 104 191	6,25 %
Dotation générale de décentralisation	270 000	250 000	8,00 %
Compensations fiscales	1 870 156	1 549 437	20,70 %
Dotation spéciale instituteurs	2 500	2 800	-10,71 %
Subventions et autres participations	5 506 420	4 760 570	15,67 %
Dotations et participations	15 682 563	14 728 770	6,48%

La dotation globale de fonctionnement connaît une nouvelle fois une diminution de 2,85 % en dépit du respect plus que satisfaisant de nos obligations contractuelles.

La dotation nationale de péréquation a fait l'objet d'une inscription en conformité avec la notification faite en 2019.

Les allocations compensatrices se définissent comme des sommes versées par l'Etat qui prend en charge la diminution de recettes fiscales subies par les collectivités territoriales du fait de l'application d'exonération ou d'allègement de bases décidées par le législateur. Exemple : allègement pour personnes de conditions modestes.

Les subventions et participations sont essentiellement versées par la Caisse d'Allocations Familiales. En effet, elles viennent soutenir la politique d'accueil des enfants à travers les dispositifs comme le contrat enfance et jeunesse, les aides aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et la prestation de service unique pour la petite enfance.

➤ **Les autres produits de gestion courante (75) :**

Ils sont perçus lorsque la ville loue des bâtiments ou accorde des concessions sur le domaine public.

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2019	Evolution
Revenus des immeubles	480 900	662 900	-27,46 %
Redevances versées par les concessionnaires	50 000	80 000	-37,50 %
Produits des charges locatives	191 900	185 500	3,45 %
Autres produits de gestion courante	722 800	928 400	-22,15 %

Les revenus des immeubles ainsi que la redevance versée par le concessionnaire Dadoun diminuent.

➤ **Les produits financiers (76) :**

Il s'agit essentiellement de la perception par la ville du fonds de soutien depuis la désensibilisation de la dette en 2016. Le montant est identique chaque année.

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2019	Evolution
Fonds de soutien	3 427 907	3 427 907	0,00 %
Remboursement des intérêts des emprunts par d'autres tiers	54 815	58 545	-6,37 %
Autres recettes dividendes	231	0	100,00 %
Produits financiers	3 482 953	3 486 452	-0,10 %

Les 54 815 €, perçu en 2020, correspondent à l'emprunt de l'assainissement de Depfa Bank n° 030123 que nous rembourse l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois.

➤ **Les produits exceptionnels (77) :**

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2019	Evolution
Libéralités reçues	10 000	10 000	0 %
Produits exceptionnels	78 410	118 000	-33,55 %
Mandats annulés sur exercices antérieurs	960	0	100 %
Produits exceptionnels	89 370	128 000	-30,18 %

Ils sont en diminution par rapport à 2019. Ces crédits ont été inscrits de manière prudente. En effet, ils sont difficilement estimables.

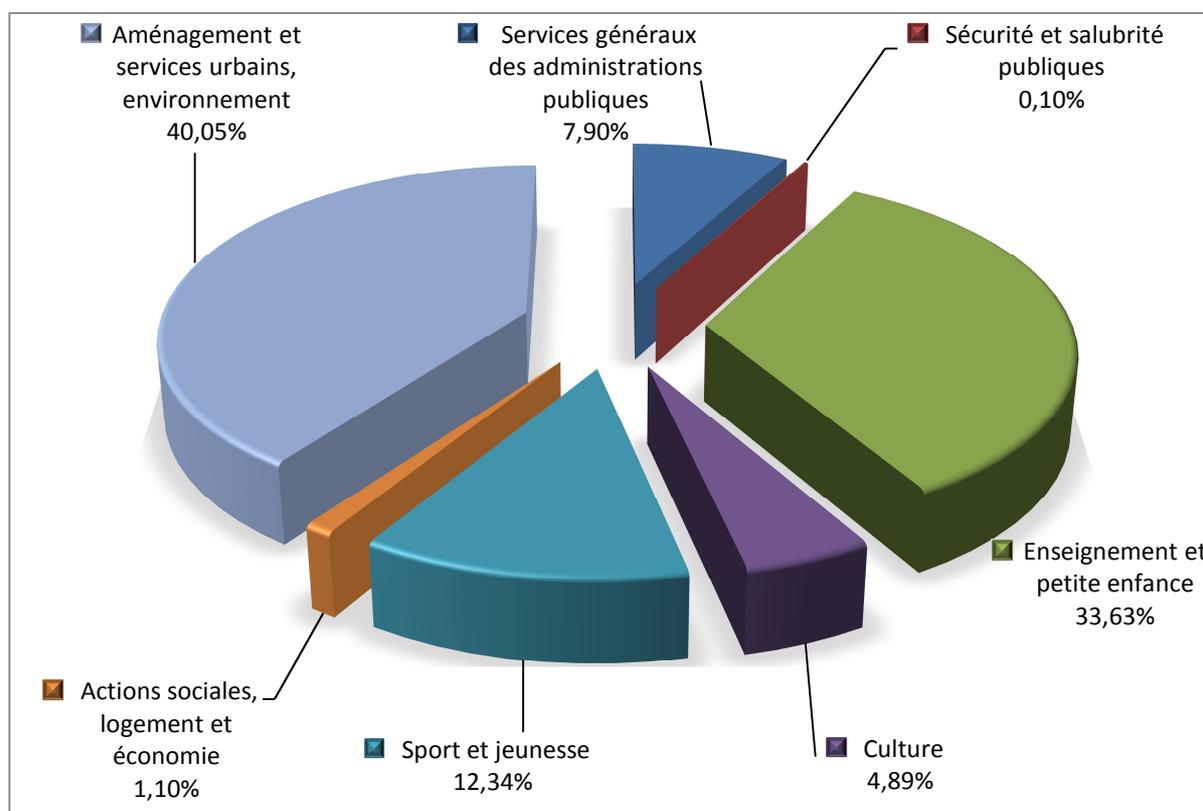
Les libéralités perçues sont les quêtes et mariages.

Les produits exceptionnels regroupent :

- ✓ les indemnisations perçues suite à des accidents de trajet lorsque l'accident est causé par un tiers,

- ✓ le remboursement par le STIF de la taxe transport payé pour des employés bénéficiant de logements de fonction.

Les recettes de fonctionnement par politiques publiques se répartissent de la manière suivante :



b - Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses augmentent de 10,80 % ce qui s'explique très largement par l'impact des conséquences de la crise sanitaire, la ville a dû faire face à des dépenses nouvelles telles que décrites en première partie du rapport et a inscrit, par ailleurs et par prudence 1 000 000 € de dépenses imprévues. Les dépenses sont chaque année de 2 types qu'il faut distinguer :

- ✓ les dépenses réelles,
- ✓ les dépenses d'ordre.

Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2019	Evolution
011 : charges à caractère général	21 474 430	19 676 885	9,14 %
012 : charges de personnel et frais assimilés	63 941 310	64 700 405	-1,17 %
014 : atténuations de produits	32 120 080	30 606 655	4,94 %
65 : autres charges de gestion courante	10 261 710	10 104 455	1,56 %
Total des dépenses de gestion courante	127 797 530	125 088 400	2,17%

Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2019	Evolution
66 : charges financières	10 449 000	10 741 695	-2,72%
67 : charges exceptionnelles	1 163 160	41 775	2 684,34%
68 : dotation aux provisions	5 000	5 000	0 %
022 : dépenses imprévues	1 000 000	0	100%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	140 414 690	135 876 870	3,34 %
023 : virement à la section d'investissement	22 301 336,62	9 021 366	147,21 %
68 : dotations aux amortissements	6 025 815	7 395 575	-18,52 %
Total des dépenses d'ordre	28 327 151,62	16 416 941	72,55 %
Total des dépenses de fonctionnement	168 741 841,62	152 293 811	10,80 %

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 140 414 690 €.

Le montant des dépenses réelles se traduit par une augmentation :

- ✓ des charges à caractère général (chapitre 011),
- ✓ des atténuations de produits composés du FPIC, FNGIR, taxe SRU, reversement de la TEOM (chapitre 014).
- ✓ des charges exceptionnelles (chapitre 67),
- ✓ une inscription nouvelle de dépenses imprévues.

**Evolution des dépenses réelles de fonctionnement :
3,34 %**

La ville entend encore exprimer un pilotage rigoureux qui est le sien depuis plusieurs exercices. Les seuls postes sur lesquels la ville dispose d'un pouvoir d'action sont :

- ✓ **les charges à caractère général (011),**
- ✓ **les dépenses de personnel (012),**
- ✓ **les intérêts qui eux relèvent du profil d'extinction de la dette, plus que des capacités très contenues de renégociation des taux.**

En ce qui concerne les dépenses financières, elles regroupent :

- ✓ les intérêts de la dette (10 414 000 €), et
- ✓ les opérations liées à la ligne de trésorerie (35 000 €).

➤ **Les charges à caractère général (011) :**

Evolution des charges à caractère général : 9,14 %

Dépenses de fonctionnement dont	BP 2020	BP 2019	Evolution
Fluides : eau, électricité, gaz	4 384 650	4 740 000	-7,50 %
Chauffage	1 480 000	1 800 000	-17,78 %
Carburants	324 900	309 900	4,84 %
Télécommunication	252 720	212 500	18,93 %
Affranchissement	130 000	155 000	-16,13 %
Fournitures scolaires	415 600	414 900	0,17 %
Autres matières et fournitures	473 845	693 805	-31,70 %
Dotation vestimentaire	119 000	121 650	-2,18 %
Alimentation	1 304 145	1 632 800	-20,13 %
Transports	380 165	461 700	-17,66 %
Locations immobilières	706 250	595 100	18,68 %
Maintenance	586 085	596 330	-1,72 %
Elagages	630 000	640 000	-1,56 %
Charges à caractère général	21 474 430	19 676 885	9,14 %

L'examen du tableau ci-dessus montre des diminutions de crédits notamment au niveau des fluides. En effet, le confinement a vu fermer de nombreuses structures dont les écoles, piscines ou autres équipements sportifs et culturels.

Les denrées alimentaires sont substantiellement en baisse du fait que la restauration municipale a connu un ralentissement des commandes consécutif au confinement.

Là encore, il faut préciser qu'il s'agit de prévisions budgétaires sur lesquelles la ville appliquera une attention particulière cette année afin que l'impact de la crise sanitaire soit neutralisé au plus vite.

➤ **Les charges de personnel et frais assimilés (012) :**

Evolution des charges de personnel : -1,17 %

Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2019	Evolution
Chapitre 920 : services généraux des administrations publiques locales	16 902 640	17 045 780	-0,84 %
Chapitre 921 : sécurité et salubrité publiques	2 974 350	3 652 000	-18,56 %
Chapitre 922 : enseignement - formation	12 166 850	12 739 200	-4,49 %
Chapitre 923 : culture	6 788 580	6 929 000	2,03 %
Chapitre 924 : sport et jeunesse	8 774 540	8 561 600	2,49 %
Chapitre 925 : interventions sociales et santé	163 970	155 120	5,71 %
Chapitre 926 : famille	7 604 070	7 641 435	-0,49 %
Chapitre 927 : logement	171 800	200 100	-14,14 %
Chapitre 928 : aménagement, services urbains, environnement	8 219 710	7 613 470	7,96 %
Chapitre 929 : action économique	174 800	162 700	7,44 %
Charges de personnel	63 941 310	64 700 405	-1,17 %

L'exercice 2020 reste dans la continuité de 2019 : il maintient des efforts de rationalisation des dépenses tout en veillant à la performance du service public et l'amélioration de la productivité.

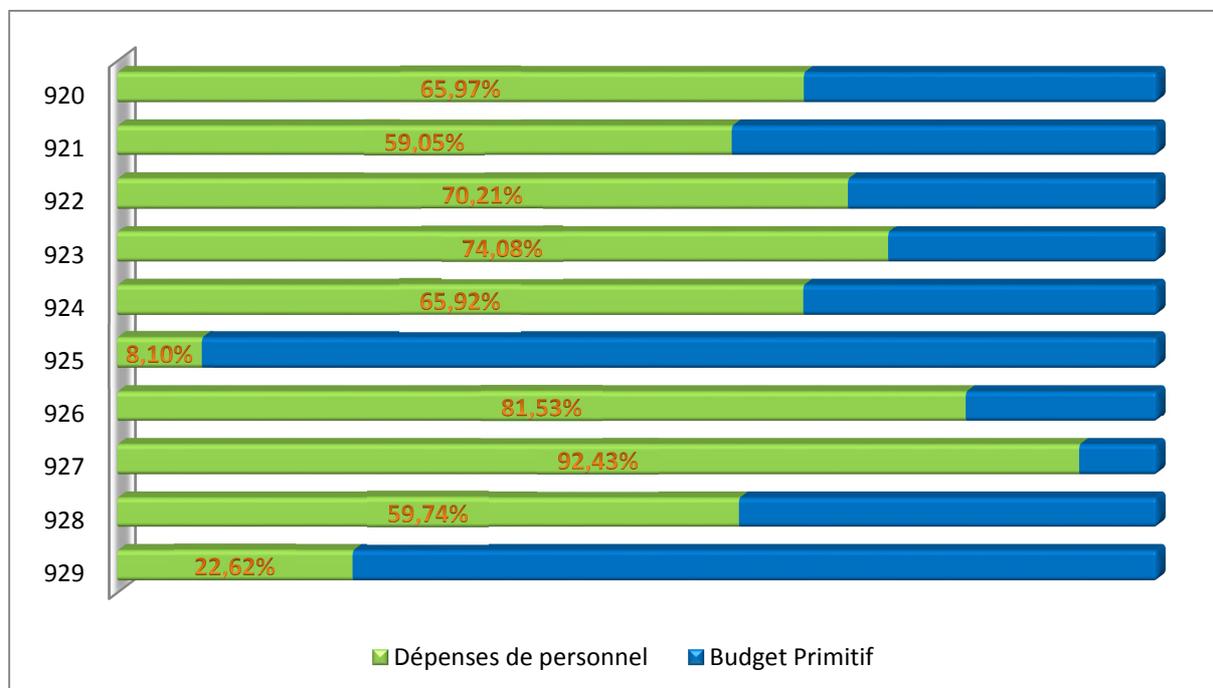
Les inscriptions ont été faites sur la base du réalisé 2019 ainsi que sur celle de la consommation des crédits de la première partie de l'année.

Il est à noter que, durant la crise sanitaire, les agents ont conservé :

- ✓ leur traitement,
- ✓ leur régime indemnitaire,

- ✓ leurs droits à congés contrairement à certaines collectivités qui ont décidé de les réduire,
- ✓ les vacataires ont été payés afin de fidéliser les équipes.

Le graphique ci-dessous illustre la part des charges de personnel par rapport au chapitre voté du budget primitif.



➤ **Les atténuations de produits (014) :**

Atténuations de produits : 4,94 %

Dépenses de fonctionnement dont	BP 2020	BP 2019	Evolution
FNGIR	14 699 852	14 699 852	0,00 %
FPIC	1 668 553	1 806 803	-7,65 %
Taxe SRU	6 726 675	6 700 000	0,40 %
Reversement de la TEOM	7 500 000	7 400 000	1,35 %
Reversement taxe d'habitation	1 510 000	0	100,00 %
Reversement de la taxe de séjour	10 000	0	100,00 %
Reversement sur forfait post stationnement	5 000	0	100,00 %
Atténuations de produits	32 120 080	30 606 655	4,94%

Ces charges sont en augmentation par rapport à 2019. Elles représentent le 2^{ème} poste de dépenses et illustre la pression exercée par l'Etat sur les collectivités territoriales.

Le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) consiste à prélever sur les ressources des communes bénéficiant d'indicateurs de richesse élevés et à reverser ces sommes aux communes ayant des indicateurs de richesse faible. Il diminue car l'inscription est conforme à la notification de 2020.

La taxe SRU a été notifiée et tient compte du recouvrement sur le prélèvement de la subvention d'équipement remboursée à la commune en 2018 pour l'opération du 5 Avenue de la République soit 350 000 €. En effet, cette opération a été annulée par la SIEM.

Le reversement de la TEOM correspond à ce que la ville verse à l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois au titre la collecte des ordures ménagères.

Le reversement de la taxe d'habitation a été estimé avec prudence car les services fiscaux ne disposent pas de l'actualisation des rôles qui est faite durant la période estivale. Il tient compte du fait que l'Etat ne compensera la perte de recettes que sur la base du taux d'imposition 2017.

➤ **Les autres charges de gestion courante (65) :**

Charges de gestion courante : 1,56 %

Dépenses de fonctionnement dont	BP 2020	BP 2019	Evolution
Subvention de fonctionnement aux associations	1 979 220	1 991 700	-0,63 %
Subventions de fonctionnement aux écoles	575 000	569 000	1,05 %
Subvention de fonctionnement au CCAS	1 200 000	1 197 300	0,23 %
Subvention de fonctionnement à l'EPIC théâtre et cinémas de Saint Maur	1 300 000	1 300 000	0,00 %
Contingent incendie	1 600 000	1 500 000	6,67 %
Fonds de compensation des charges transférées	1 600 000	1 300 000	23,08 %
Berceaux	911 215	959 235	-5,00 %
Admissions en non valeurs	100 000	200 000	-50,00 %
Créances éteintes	200 000	250 000	-20,00 %
Autres charges de gestion courante	10 261 710	10 104 455	1,56 %

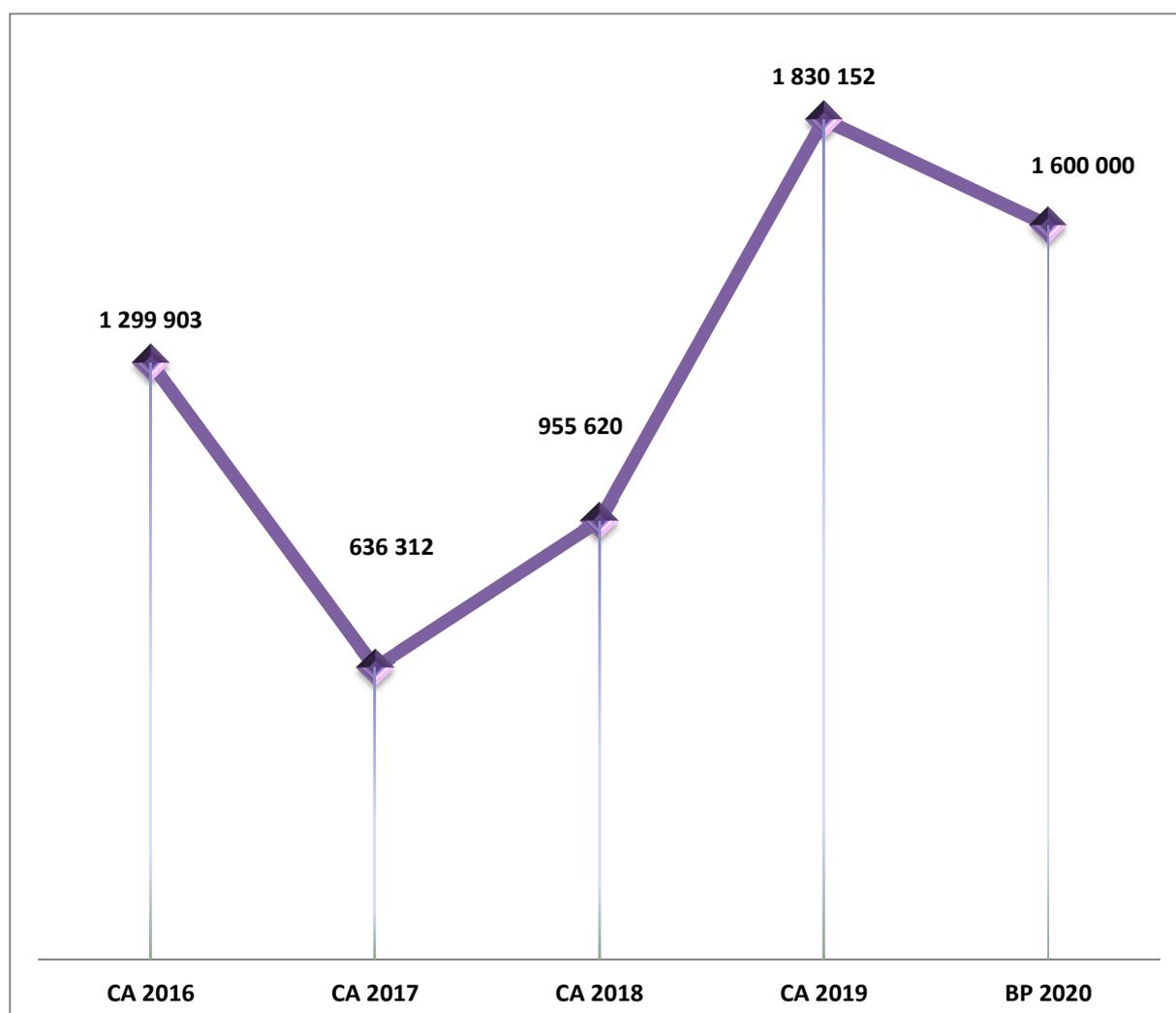
La subvention de fonctionnement de l'EPIC se stabilise à 1 300 000 € ainsi que celle du CCAS. Mais afin de faire face à la situation sanitaire, la subvention au CCAS a été accordée plus tôt dans l'année conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020.

Le contingent incendie augmente de 6,67 %. Il s'agit d'une dépense obligatoire : l'organisation de la compétence des secours est partagée entre les collectivités et l'Etat. La Préfecture notifie aux collectivités les sommes qu'elles doivent assumer par trimestre.

Les admissions en non valeurs ainsi que les créances éteintes ont diminuées. Elles s'expliquent de la manière suivante :

- ✓ les admissions en non valeurs sont dues au fait du non recouvrement des créances suite à la situation des usagers.
- ✓ les créances éteintes font suite à un jugement : la ville n'a aucune marge de manoeuvre : elle est obligée de les constater. La trésorerie a mis l'accent, de façon significative, sur le recouvrement et donc sur les contentieux.

Evolution du Fonds de Compensation des Charges Transférées



➤ **Les charges financières (66) :**

Charges financières : -2,72 %

Dépenses de fonctionnement dont	BP 2020	BP 2019	Evolution
Intérêts de la dette	10 423 000	10 678 395	-2,39%
Intérêts courus non échus	-9 000	8 000	-212,50%
Intérêts de la ligne de trésorerie	35 000	55 000	-36,36%
Charges financières	10 449 000	10 741 695	-2,72%

Les charges financières de la ville diminuent. L'effort du désendettement, engagé depuis 2014 porte ses fruits malgré la reprise de la dette des parcs de stationnement.

➤ **Les charges exceptionnelles (67) :**

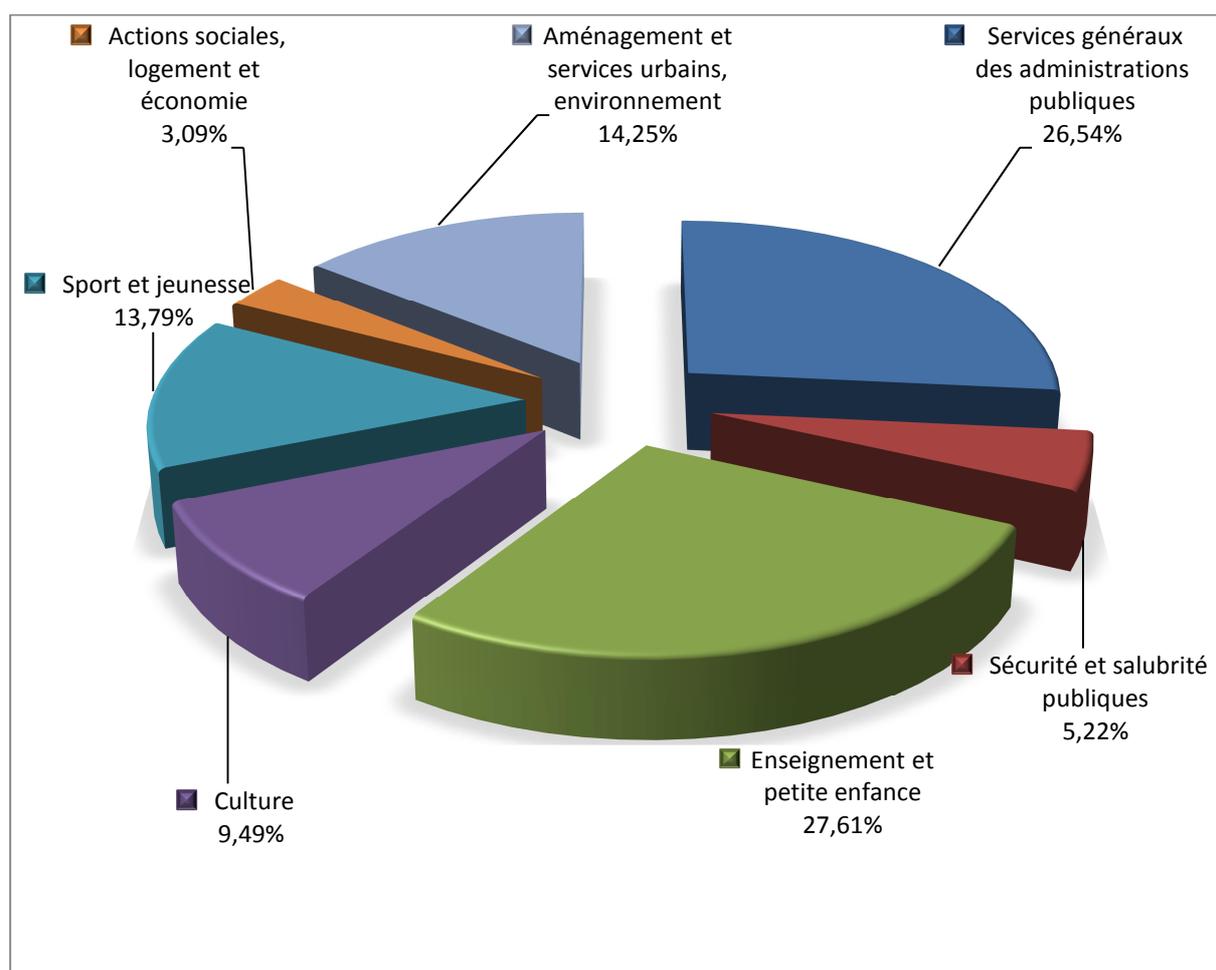
Dépenses de fonctionnement dont	BP 2020	BP 2019	Evolution
Bourses et prix	1 300	700	85,71 %
Titres annulés sur exercices antérieurs	1 144 860	32 975	3 371,91 %
Autres charges exceptionnelles	17 000	2 000	750,00 %
Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0	6 100	-100,00 %
Charges exceptionnelles	1 163 160	41 775	2 684,34%

Les bourses et prix connaissent une hausse significative : l'enveloppe pour la stratégie territoriale a été revue ainsi que les prix pour le Saint Maur en poche, les dépenses ayant été engagées préalablement à la survenue de la crise sanitaire.

Les titres annulés sur exercices antérieurs connaissent une hausse significative. En effet, la ville à la demande du Trésorier doit annuler un titre sur le service assainissement de 2016 portant sur les charges d'eaux pluviales d'un montant de 929 970 €. Par ailleurs, le remboursement des macarons aux usagers a un impact sur ces dépenses : il a été estimé à 100 000 €.

Les autres charges exceptionnelles ont été inscrites pour 10 000 € pour annuler des prélèvements sur un rôle d'eau de 2016.

Les dépenses de fonctionnement par politiques publiques se répartissent de la manière suivante :



2 - La section d'investissement :

La section d'investissement constitue un volet essentiel de l'exécution budgétaire puisqu'elle garantit la pérennité des équipements, permet l'exécution des missions de service public d'achats amortis (dépenses d'équipement) et assure le remboursement du capital des emprunts. En 2020, cette section représente 50 185 110,40 €, répartis principalement entre 32 399 315,40 € de dépenses d'équipement et 13 755 000 € de remboursement de capital.

a - Les recettes d'investissement :

**Evolution des recettes réelles d'investissement :
- 54,61 %**

Paradoxalement, la baisse des recettes réelles d'investissement traduit l'attitude vertueuse de la commune qui consiste à inscrire un emprunt bien moindre que les années précédentes, la commune ayant restauré un autofinancement suffisamment important pour se concentrer sur l'accélération de son désendettement.

Recettes d'investissement	BP 2020	BP 2019	Evolution
13 : subventions d'investissement	2 170 330	2 734 750	-20,64 %
16 : emprunts et dettes assimilés	2 015 000	9 025 900	-77,68 %
Total des recettes d'équipement	4 185 330	11 760 650	-64,41 %
10 : dotations, fonds divers	4 400 000	3 340 000	31,74 %
024 : produits des cessions d'immobilisation	0	4 000 000	-100,00 %
27 : autres immobilisations financières	110 000	55 000	100,00 %
Total des recettes financières	4 510 000	7 395 000	-39,01 %
Total des recettes réelles	8 695 330	19 155 650	-54,61 %
021 : virement de la section de fonctionnement	22 301 336,62	9 021 366	147,21 %
28 : amortissements des immobilisations	3 224 650,00	4 594 410	-29,81%
481 : charges à répartir sur plusieurs exercices	2 801 165,00	2 801 165	0,00 %
Total des recettes d'ordre	28 327 151,62	16 416 941	72,55 %
Résultat antérieur reporté	13 162 628,78	0	100,00 %
Total des recettes d'investissement	50 185 110,40	35 572 591,00	41,08 %

➤ **Subventions d'investissement (13) :**

Le taux de subventions reste significatif sans que celles-ci ne couvrent les besoins des opérations.

**LA RECHERCHE DE SUBVENTIONS :
UNE AIDE PRECIEUSE A L'INVESTISSEMENT**

La ville sollicite tous les partenaires. L'instruction de certains dossiers pouvant être longues, seules les subventions arrêtées ou validées de manière contractuelle font l'objet d'une projection.

Recettes d'investissement dont	BP 2020	BP 2019	Evolution
Etat	0	479 458	-100,00 %
Région	1 697 305	729 596	132,64 %
Département	354 635	1 083 786	-67,28 %
Autres organismes	118 390	241 910	-51,06 %
Total des subventions d'investissement	2 170 330	2 734 750	-20,64 %

Les subventions d'investissement inscrites sont les suivantes :

- ✓ 440 000 € pour la rénovation du théâtre du Rond Point Liberté (subvention régionale),
- ✓ 631 680 € pour la construction du centre sportif Gilbert Noël (subvention régionale)
- ✓ 251 745 € pour la promenade de la Pie (subventions régionale, départementale et de l'Établissement public Territorial T11)
- ✓ 846 905 € pour le programme de pistes cyclables sur les Bords de Marne,

➤ **Emprunts et dettes assimilées (16) :**

**LA LEVEE D'EMPRUNT RESTE INFÉRIEURE AU
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE :
CONDITION SINE QUA NON DU DESENETTEMENT**

Recettes d'investissement	BP 2020	BP 2019	Evolution
Emprunt	2 000 000	9 000 000	-77,78 %
Dépôts et cautionnements reçus	15 000	25 900	-42,08 %
Total des emprunts et dettes assimilées	2 015 000	9 025 900	-77,68 %

Le montant du recours à l'emprunt est limité à 2 000 000 € pour financer les opérations d'équipement inscrites à hauteur de 32 399 315,40 € soit 6,17 % du volume global de ces dépenses. Il est ajusté au plus près du besoin de financement pour accompagner les investissements qui seront réalisés.

➤ **Les dotations et fonds divers (10) :**

Recettes d'investissement	BP 2020	BP 2019	Evolution
FCTVA	2 760 000	2 500 000	10,40 %
Taxes d'aménagement	1 600 000	800 000	100,00 %
DDGI	40 000	40 000	0,00 %
Total des dotations et fonds divers	4 400 000	3 340 000	31,74 %

Le fonds de compensation pour la TVA a été vu à la hausse pour 2020 soit 2 760 000 €. Pour rappel, le taux de récupération du FCTVA est de 16,404 %. Certaines dépenses peuvent être exclues après instruction des dossiers.

La taxe d'aménagement a été ajustée conformément aux recettes encaissées sur 2019. Elle s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme.

➤ **Les autres immobilisations financières (27) :**

Recettes d'investissement	BP 2020	BP 2019	Evolution
Dépôts et cautionnement versés	55 000	55 000	0,00 %
Remboursement du capital par EPT	55 000	0	100,00 %
Total des autres immobilisations financières	110 000	55 000	100,00 %

La ville perçoit de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, en plus du remboursement en intérêts de la charge liée au transfert d'un emprunt de l'assainissement, une recette correspondante au remboursement en capital de cette dette soit 55 000 €.

Une inscription de 55 000 € a été prévue pour annuler l'échéance de l'emprunt de Depfa Bank faite sur 2019 suite à une erreur de compte budgétaire. En effet, la dépense avait été comptabilisée au compte 275 au lieu du compte 1641. Il convient donc de l'annuler afin que le capital restant dû de cet emprunt soit comptabilisé au 1641 comme il a été préconisé par le Trésorier Principal Municipal.

➤ **Les produits des cessions d'immobilisation (024) :**

Recettes d'investissement	BP 2020	BP 2019	Evolution
Produits des cessions d'immobilisation	0	4 000 000	-100,00 %
Total des produits des cessions d'immobilisation	0	4 000 000	-100,00 %

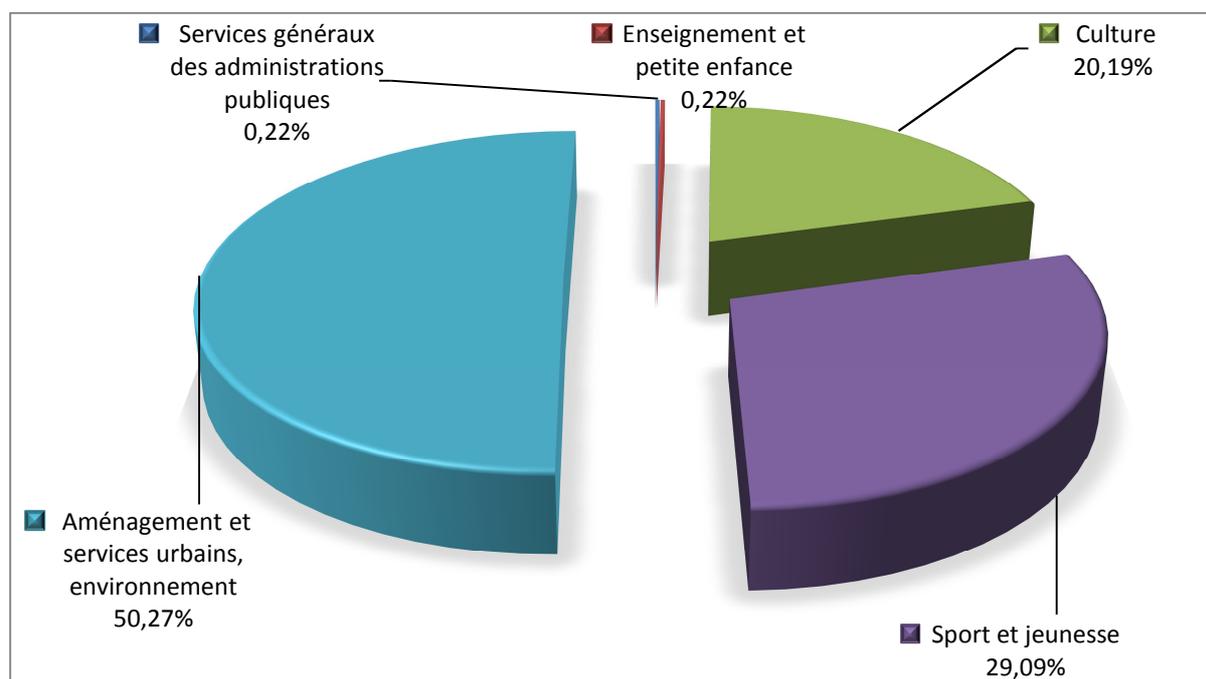
Contrairement aux exercices précédents, aucune inscription budgétaire n'est prévue pour le produit des cessions d'immobilisation.

➤ **L'autofinancement :**

UN AUTOFINANCEMENT RESTAURE ET RASSURANT

L'autofinancement représente 28 327 151,52 € contre 16 416 941 € soit une hausse de 72,55 %. Il est à un niveau très élevé, gage d'une sécurité financière et d'un respect des engagements devant les générations futures. Il rend lisible la trajectoire de la ville. En outre, le taux de recouvrement, après émission des titres, et des inscriptions budgétaires liées à des mouvements financiers réels (pas en écriture) permettent de consolider la trésorerie et de donner une signification réelle à cet autofinancement.

Les recettes d'investissement par politiques publiques se répartissent de la manière suivante :



La petite enfance est cofinancée par la CAF. Les recettes en administration générale sont relatives à des fonds interministériels (politique de la ville, FIPD) mais qui ne couvrent que des parties marginales des interventions communales.

b - Les dépenses d'investissement :

**Evolution des dépenses réelles d'investissement :
43,09 %**

Dépenses d'investissement	BP 2020	BP 2019	Evolution
10 : dotations, fonds divers et réserves	3 150,00	0,00	100,00 %
20 : immobilisations incorporelles	1 365 976,52	809 740,00	68,69%
204 : subventions d'équipement	3 500 000,00	0,00	100,00 %
21 : immobilisations corporelles	29 156 594,43	20 109 371,00	44,99 %
23 : immobilisations en cours	1 876 744,45	200 000,00	838,37 %
Total des dépenses d'équipement	35 902 465,40	21 119 111,00	70,00 %
16 : emprunts et dettes assimilées	13 782 645,00	13 548 480,00	1,73 %
27 : autres immobilisations financières	0,00	55 000,00	-100,00 %
Total des dépenses financières	13 782 645,00	13 603 480,00	1,32 %
Total des dépenses réelles	49 685 110,40	34 722 591,00	43,09 %
21 : immobilisations corporelles	500 000	850 000,00	41,18 %
Total des dépenses d'ordre	500 000	850 000,00	41,18 %
Total des dépenses d'investissement	50 185 110,40	35 572 591,00	41,08 %

Conformément aux engagements pris devant les Saint-Mauriens, la ville va poursuivre en 2020 le déroulé de son plan pluriannuel d'investissement élaboré sur une période 2014-2025 visant à la rénovation de nombreux équipements sportifs, scolaires et culturels.

Le plan pluriannuel détaillant les opérations conduites de 2020 à 2023 figure dans le rapport d'orientation budgétaire. Cette année, ce sont ainsi 32 millions de dépenses d'équipement, y compris les reports d'opérations engagées ou en cours d'achèvement, qui sont inscrites sous réserve d'une réalisation soumise cependant à l'aléa de la crise sanitaire.

Les priorités retenues sont :

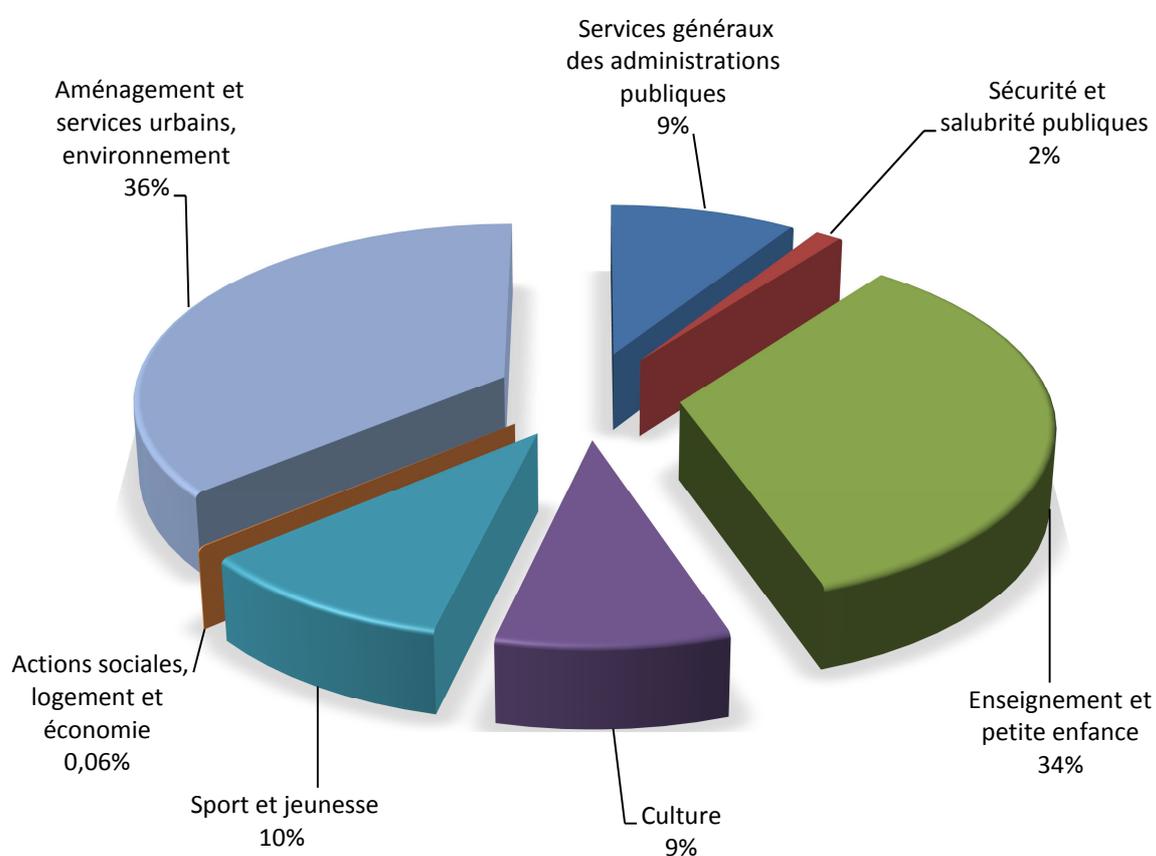
- ✓ l'espace public avec la voirie et les bords de Marne,
- ✓ les bâtiments publics, avec prioritairement la poursuite de l'Ad'Ap dans les écoles,
- ✓ la mise à niveau de l'outil informatique qui améliore la performance du service public et facilite la relation aux usagers,
- ✓ la valorisation des espaces verts avec des aménagements dans les squares qui deviennent des lieux de vie et de loisirs,
- ✓ le soutien aux mobilités douces au travers du maillage cyclable ou l'achat en propre de matériels (véhicules électriques, vélos...),
- ✓ le renouvellement du matériel dans les écoles.

Les principales opérations programmées concernent :

- ✓ la rénovation de la voirie pour 2 240 000 €, soit entre 5 et 7 kms de tapis de chaussée (Bois des Moines..),
- ✓ la réhabilitation des grands axes (Joffre, Giraud, Gallieni...) pour plus de 650 000 €,
- ✓ l'entretien de l'espace public (signalisation, marquage, potelets et petits travaux, toilettes publiques...) pour 830 000 €,
- ✓ la gestion de l'arbre en ville, dans sa section investissement, au travers des reprises de trottoirs pour les dégâts occasionnés par leur croissance (100 000 €), les replantations (75 000 €),
- ✓ les reprises de concessions dans les cimetières inscrites dans le programme de réhabilitation des enceintes funéraires pour 100 000 €,
- ✓ la maintenance générale des bâtiments pour 800 000 €,
- ✓ les squares et aires de jeux pour 190 000 € ;
- ✓ l'achat de matériels destinés à l'agrément des squares pour 70 000 €,
- ✓ la politique cyclable pour 1 230 000 €,
- ✓ la poursuite de la rénovation des équipements culturels avec le lancement de la rénovation du conservatoire national de région pour 150 000 €,
- ✓ la modernisation de l'éclairage avant le lancement du Contrat de performance énergétique pour 200 000 €,
- ✓ les bornes de recharge électrique pour 61 000 €,
- ✓ l'achat de véhicules dont des goupils et vélos électriques pour 180 000 €,

- ✓ le renouvellement du parc informatique et l'achat de logiciels et d'applications pour 1 400 000 €
- ✓ l'achat de mobiliers pour équiper les nouvelles classes ou assurer le remplacement du mobilier vétuste pour 300 000 €,
- ✓ le lancement d'une extension d'école pour 250 000 €,
- ✓ des travaux d'assainissement et d'embellissement d'écoles pour 530 000 €,
- ✓ la crèche Brossolette pour 200 000 €.

Les dépenses d'investissement par politiques publiques se répartissent de la manière suivante :



C - LA GESTION DE LA DETTE :

Depuis le début de la précédente mandature, la ville s'est engagée dans la voie de son désendettement. La première étape a consisté en sa sécurisation. De manière concomitante, elle a fait le choix de rembourser davantage de capital qu'elle ne levait d'emprunts, engageant ainsi la voie vers le désendettement.

En 2019, elle a remboursé 19 millions, n'en levant que cinq (dans le cadre d'une convention datant de 2012). Le profil d'extinction de la dette emprunte une trajectoire raisonnée qui repose sur une capacité à porter l'investissement sans recourir à l'emprunt.

En 2020, l'encours de la dette est donc de 248 141 803,79 € hors fonds de soutien, soit 218 millions de dette nette de l'aide de ce fonds. Au 31 Décembre 2020, l'encours de dette nette du fonds de soutien sera de 207 millions, si la ville ne recourt pas à l'emprunt.

La charge financière est de :

- ✓ 13 628 733,78 € en capital,
- ✓ 10 316 985,39 € en intérêts.

Le profil d'extinction de la dette, sans l'aide du fonds de soutien, est le suivant :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2020	248 141 803,79	13 628 733,78	10 316 985,39	23 945 719,17	234 513 070,01
2021	234 513 070,01	13 938 798,86	9 810 818,95	23 749 617,81	220 574 271,15
2022	220 574 271,15	14 263 564,44	9 154 855,46	23 418 419,90	206 310 706,71
2023	206 310 706,71	14 154 746,20	8 572 317,89	22 727 064,09	192 155 960,51
2024	192 155 960,51	14 492 711,42	8 012 614,08	22 505 325,50	177 663 249,09
2025	177 663 249,09	14 831 746,61	7 413 881,56	22 245 628,17	162 831 502,47
2026	162 831 502,47	15 156 714,84	6 807 889,57	21 964 604,41	147 674 787,63
2027	147 674 787,63	15 074 995,73	6 188 901,56	21 263 897,29	132 599 791,90
2028	132 599 791,90	14 025 095,18	5 617 964,56	19 643 059,74	118 574 696,72
2029	118 574 696,72	13 231 151,66	5 054 322,83	18 285 474,49	105 343 545,06
2030	105 343 545,06	13 003 554,29	4 526 993,39	17 530 547,68	92 339 990,77
2031	92 339 990,77	12 854 952,78	3 997 254,91	16 852 207,69	79 485 037,99
2032	79 485 037,99	11 840 167,82	3 486 660,48	15 326 828,30	67 644 870,17
2033	67 644 870,17	10 570 648,73	2 973 749,80	13 544 398,53	57 074 221,44

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2034	57 074 221,44	10 389 148,62	2 499 508,42	12 888 657,04	46 685 072,83
2035	46 685 072,83	9 560 080,62	2 080 867,93	11 640 948,55	37 124 992,21
2036	37 124 992,21	8 613 016,86	1 698 769,91	10 311 786,77	28 511 975,35
2037	28 511 975,35	6 950 076,97	1 353 333,18	8 303 410,15	21 561 898,38
2038	21 561 898,38	4 231 984,61	1 063 364,52	5 295 349,13	17 329 913,77
2039	17 329 913,77	3 595 877,86	851 016,46	4 446 894,32	13 734 035,91
2040	13 734 035,91	2 221 392,03	705 242,41	2 926 634,44	11 512 643,88
2041	11 512 643,88	2 255 901,89	592 812,53	2 848 714,42	9 256 741,99
2042	9 256 741,99	2 292 150,21	477 613,52	2 769 763,73	6 964 591,78
2043	6 964 591,78	2 010 679,35	362 222,74	2 372 902,09	4 953 912,43
2044	4 953 912,43	1 155 790,01	264 972,59	1 420 762,60	3 798 122,42
2045	3 798 122,42	913 791,35	201 019,29	1 114 810,64	2 884 331,07
2046	2 884 331,07	802 303,58	149 927,75	952 231,33	2 082 027,49
2047	2 082 027,49	641 091,48	105 672,34	746 763,82	1 440 936,01
2048	1 440 936,01	480 169,72	70 835,73	551 005,45	960 766,29
2049	960 766,29	319 553,77	45 085,27	364 639,04	641 212,52
2050	641 212,52	159 260,01	28 674,63	187 934,64	481 952,51
2051	481 952,51	165 972,05	21 552,63	187 524,68	315 980,46
2052	315 980,46	173 041,36	14 169,17	187 210,53	142 939,10
2053	142 939,10	142 939,10	6 392,15	149 331,25	0,00
Total		248 141 803,79	104 528 263,60	352 670 067,39	

Ce profil d'extinction, s'il est respecté, ramènera la ville vers un niveau d'endettement assez raisonnable dès 2025. Il exigera de continuer à accorder des moyens considérables pour atteindre cet objectif, avec une charge financière qui continuera de peser, sauf à pouvoir rembourser par anticipation des emprunts. L'aide du fonds de soutien aura été décisive pour accompagner ce mouvement de fonds qui corrigera certaines erreurs du passé portées par les générations actuelles.

La ville, forte d'une mandature d'efforts et de vertu, a donc été en mesure de présenter un budget 2020 solide et responsable qui lui permet de commencer à neutraliser l'impact très pénalisant de la crise sanitaire, sans que les saint-mauriens, n'en soient affectés.

Ni le périmètre du service public qu'elle entend toujours améliorer, ni le programme d'investissement ambitieux et dynamique ne s'en sont trouvés contrariés.

Et ceci n'aura été possible que parce que la ville est parvenue avec succès à assainir totalement ses finances pendant la mandature précédente. C'est donc avec le même esprit de responsabilité et de prudence qu'elle aborde cette nouvelle séquence budgétaire, en demeurant, avec sérieux et détermination, très attentive au respect de ses obligations contractuelles et à l'évolution de ses ratios.